

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC**

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 24 février 2021 à 15 :30 heures.

RÉSOLUTION
2021-02-19

OBJET : Adoption du Projet de règlement #21-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur certains lots

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil de la Ville de Boisbriand. La résolution #2020-11-489 intitulée «Transaction et quittance - Carrière Saint-Eustache Ltée c. Ville de Boisbriand et Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville» datée du 19 novembre 2019, demandant la modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'y inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur le lot 5 467 452 du cadastre du Québec et l'exploitation d'un dépôt à neige sur le lot 5 517 017 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les modifications demandées concernent la Convention de quittance et transaction-Dossier no : 700-17-005051-080-Carrière Saint-Eustache – Ville de Boisbriand et MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'à la séance du conseil de la MRC du 16 décembre 2020, les membres du conseil ont adopté la résolution #2020-12-231 intitulée «Convention de quittance et transaction – Dossier no : 700-17-005051-080-Carrière Saint-Eustache – Ville de Boisbriand et MRC de Thérèse-De Blainville – Ratification de l'autorisation de signature accordée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le 25 novembre»;

ATTENDU QUE cela a pour objectif de régulariser une situation factuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement a été dûment donné lors de l'assemblée publique ordinaire du 27 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

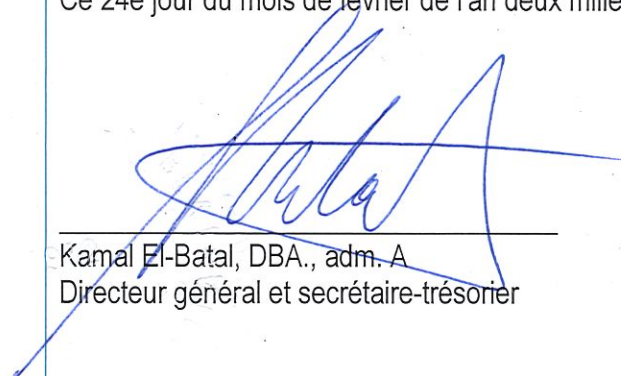
Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Projet de règlement #21-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 24^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-et-un.



Kamal El-Batal, DBA., adm. A
Directeur général et secrétaire-trésorier